BARÈME D'HONORAIRES

GFIB
SARL au capital de 1000 € - RCS de Bordeaux 887 955 938
Siège social : 1-3 rue Pierre Dignac 33260 LA TESTE
Tel 05 56 54 17 18 E-mail : lateste@laforet.com

Ventes – Barème à compter du 01/07/2025

Honoraires de transaction :

Prix de vente	Honoraires TTC
Copropriétés	6 %
De 0 à 100 000 €	10 %
De 100 001 à 500.000 €	6 %
De 500 001 à 999 000 €	5%
+ 1 000 000 €	4 %

Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Cas particulier

.

Honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence immobilière et pour lequel nous avons reçu une délégation de mandat:

- Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial. Le consommateur peut obtenir des informations sur ces honoraires sur simple demande à l'accueil.
- Les honoraires seront facturés par chaque agence conformément au partage défini par la délégation

N° TVA intra-communautaire : FR88887955938 – Titre professionnel : Agent immobilier – Carte professionnelle n°3301202000045344 délivrée par la CCI de Bordeaux Gironde – Activité : Transaction sur immeuble et fonds de commerce - Garantie financière Transaction : AXA 313 Terrasse de l'Arche 97727 NANTERRE Cedex
Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.

Locations – Barème à compter du 01/06/2026

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 :

	Charge bailleur	Charge locataire
Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail	10 € TTC / m² de surface habitable	10 € TTC / m² de surface habitable
État des lieux d'entrée et de sortie	3 € TTC / m² de surface habitable	3 € TTC / m² de surface habitable
Entremise et négociation pour un bien dont le loyer est inférieur à 500 €	150 € TTC	
Avenant au bail	300 € TTC	300 € TTC

Honoraires pour les autres types de baux

	Charge bailleur	Charge locataire
Bail habitation hors résidence principale, professionnels, bail commercial	Néant	12.54 % HT du loyer annuel hors charge, soit 15.05 % TTC Frais de renouvellement du bail : XX €

Honoraires de gestion locative

	Charge bailleur	Charge locataire
Calculés sur les sommes encaissées. Possibilité d'étude personnalisée : tarif dégressif, devis gratuit	6.25 % HT (taux de TVA 20%) soit 7.50 % TTC	

Cotisation garantie loyers impayés

2.70% du quittancement